

RÉFORME TERRITORIALE ■ Réaction

Condition sine qua non du maintien du Parti radical de gauche au sein du gouvernement, le maintien des conseils généraux dans les départements ruraux, dans le cadre de la réforme territoriale, a été validé vendredi par Manuel Valls. Partout ailleurs, ils devraient être vidés de leur substance.

Sollicité par La Rep', Jean-Pierre Sueur, président PS de la commission des lois au Sénat, a réagi hier. « Il ne faut pas appliquer les mêmes solutions partout. Rien ne sert de décentraliser si c'est pour le faire de manière centralisée », ajoute-t-il. Selon lui, les départements doivent être maintenus « là où ils sont nécessaires ». De même, le seuil de 20.000 habitants que devra compter chaque intercommunalité (dont les pouvoirs

seront accrus), est à adapter en fonction des situations. « Il faut des exceptions notamment dans les zones de montagne ou rurales », avoue-t-il. Dans le cas des départements comme des intercommunalités, reste à savoir lesquels seront considérés comme ruraux. Et où se situera le Loiret. « Il y aura des débats, les parlementaires pourront en discuter », rappelle-t-il.

Le texte de la réforme territoriale reviendra au Sénat en octobre après les élections sénatoriales. Il avait été rejeté par la chambre haute en juillet. Cette fois, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, souhaite que le Sénat ait une « attitude positive ». « Quel que soit le résultat des élections, le Sénat représente les collectivités territoriales. Il faut que les régions aient les moyens d'agir efficacement sur l'économie et l'emploi », fait-il valoir. ■



SÉNATEUR. Jean-Pierre Sueur. PHOTO T.C.